

TABLEAU DE LA SOMME DES DIX PLUS HAUTES REMUNERATIONS - COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU BOULONNAIS

SIREN	DENOMINATION DE L'EMPLOYEUR	ANNEE	SOMME DES 10 PLUS HAUTES REMUNERATIONS BRUTES EN EUROS	NOMBRE D'HOMMES BENEFICIAIRES	NOMBRE DE FEMMES BENEFICIAIRES	DUREE CUMULEE EN NOMBRE DE MOIS	COMMENTAIRES
246200729	CA BOULONNAIS	2018	765 346,56	8	2	120	
246200729	CA BOULONNAIS	2019	852 173,58	8	2	113	Dont indemnités de départ volontaire
246200729	CA BOULONNAIS	2020	888 721,42	8	2	108	Dont indemnités de départ volontaire
246200729	CA BOULONNAIS	2021	769 554,80	8	2		
246200729	CA BOULONNAIS	2022	736 477,92	8	2		
246200729	CA BOULONNAIS	2023	792 651,07	8	2		

Publication dans le cadre de l'article 37 de la loi n°2019-828 du 6 août 2019 de la Transformation de la Fonction Publique

Aux termes de cet article, les régions, les départements, les collectivités territoriales de plus de 80.000 habitants, les établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre de plus de 80.000 habitants publient, chaque année, sur leur site internet, la sommes des dix rémunérations les plus élevées relevant de leur périmètre, en précisant également le nombre de femmes et d'hommes figurant parmi ces dix rémunérations les plus élevées.